



2 janvier 2019

## **Avis d'appel public à la concurrence**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Saint Prest

**Correspondant :** Commune de Saint-Prest - Mairie 28300 Saint- Prest  
tél. : 02 37 22 22 27 courriel : [accueil@ville-saintprest.fr](mailto:accueil@ville-saintprest.fr)

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

**Objet du marché :** Signalisation routière-Equipement de chaussée-Aménagement urbain

**Type de marché :** Fournitures courantes et services

**Lieu d'exécution des travaux :** Saint- Prest

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

- La consultation concerne

**Signalisation routière-Equipement de chaussée-Aménagement urbain**

Le marché n'est pas alloti.

Signalisation routière

Il n'est découpé en tranches.

PROCEDURE ADAPTEE, article 27 et 77 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Délai d'exécution** : 3 ans.

**Cautionnement et garanties exigés** : sans objet.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** :

Application des articles 86 à 111 du code des marchés publics

-financement : budget de Saint Prest, ressources propres de la collectivité

-modalités de paiement : virement administratif

-délai global de paiement : 30 jours

Le défaut de paiement dans le délai ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires majorés de 7 points.

**Forme juridique**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Quelle que soit la forme du groupement, le mandataire devra être solidairement responsable des autres cotraitants.

En cas de groupement, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataire de plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Marché réservé** : Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

Signalisation routière

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces définies dans le règlement de consultation.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :**

8 février 2019 à 12h00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

01/2019

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

2 janvier 2019

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus :**

**Technique**

Mairie 28300 Saint Prest  
tél. : 02 37 22 22 27 courriel : [accueil@ville-saintprest.fr](mailto:accueil@ville-saintprest.fr)

**Administratif**

Mairie 28300 Saint Prest  
tél. : 02 37 22 22 27 courriel : [accueil@ville-saintprest.fr](mailto:accueil@ville-saintprest.fr)

**Obtention du dossier de consultation des entreprises :**

Signalisation routière

Les candidats pourront télécharger le DCE qui sera en ligne sur les sites :

AMF 28

<http://www.am28.org/saintprest/senregistrer.php>

Ou

*Marchés agglo chartres*

<https://marches.agglo-chartres.fr/>

**Remise des offres :**

Le pouvoir adjudicateur n'accepte que la transmission des documents par voie électronique suivant les modalités définies au règlement de consultation.

**Informations complémentaires :** sans objet.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Date limite d'obtention : sans objet

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45044 Orléans, tél. : 02 38 77 59 00, télécopieur : 02 38 53 85 16

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Service du Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45044 Orléans, tél. : 02 38 77 59 00, télécopieur : 02 38 53 85 16